

## Les animations

Un animateur vous propose des activités au sein de l'établissement mais également à l'extérieur, tout au long de l'année : lotos, spectacles, sorties, ateliers remue-méninges, cuisine groupes repas, animation physique, participation au Printemps des Personnes Agées, à la Semaine Bleue....

**Pour faciliter les sorties à l'extérieur, l'établissement dispose d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite.**

L'animateur coordonne les actions d'animation avec les professionnels soignants, la diététicienne, l'ergothérapeute, les professeurs APA et les bénévoles

## Les intervenants bénévoles

Deux associations de bénévoles interviennent sur les services de gériatrie du Centre Hospitalier :

- Les **V.M.E.H.** rendent visite chaque lundi aux résidents. Ils échangent avec eux autour d'un goûter.
- Les **bibliothécaires** de l'établissement proposent, tous les mardis, un choix varié d'ouvrages qui sont adaptés à la vision des résidents.

**Ces associations participent également à la programmation des animations proposées par l'établissement.**

## La prestation coiffure

L'EHPAD est équipé d'un salon de coiffure.

Une coiffeuse diplômée se tient à votre disposition et vous propose une prestation coiffure (coupe, couleur, brushing,...)

Cette prestation est comprise dans le forfait d'hébergement.

## Le culte

Le résident exerce librement le culte de son choix.

L'équipe d'aumônerie catholique propose régulièrement un office religieux sur l'un des deux sites.

Vous pouvez également faire appel à un ministre d'un autre culte en informant le personnel qui vous mettra en relation ou vous transmettra les coordonnées du culte de votre choix.

## Les sorties

Le résident peut recevoir de la visite dans les locaux collectifs ou dans sa chambre.

Celui-ci est libre d'aller et venir, cependant, il informe l'équipe soignante de sa sortie de l'établissement.

En cas d'absence, au moment du repas ou de la nuit, il informe l'équipe soignante afin que l'Infirmier lui prépare son pilulier et informe le bureau des admissions.

## La prise en charge administrative

Les agents du bureau des admissions se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 pour toute question d'ordre administrative et sur la facturation de votre séjour.

Vous pouvez les contacter au 03.85.86.84 23

***Si vous avez des questions en lien avec le quotidien, vous pouvez vous adresser soit :***

- Aux soignants : 03.85.86.84.78
- Au cadre de santé : 03.85.86.84.72



## **L'EHPAD St CHARLES (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) DU CENTRE HOSPITALIER D'AUTUN**

Le Centre Hospitalier d'Autun dispose d'un EHPAD pouvant accueillir 50 personnes :

En se situant proche du centre ville, l'EHPAD favorise les contacts avec l'extérieur. Un grand parking facilite la visite des familles et amis.

## Les chambres

Les chambres à 1 ou 2 lits sont équipées de cabinet de toilette avec douche. Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre avec des petits meubles, des décorations murales ou à poser.

Les appareils électriques chauffants ne sont pas autorisés pour des raisons de sécurité (bouilloire, plaque électrique,...). Par mesure de sécurité, chaque chambre est reliée au bureau des infirmières par 2 sonnettes (1 située à la tête du lit, la seconde se trouvant dans le cabinet de toilette).

Les chambres sont attribuées en fonction de l'état de santé et des places disponibles.

## L'entretien du linge

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, serviettes de tables,...) est fourni par l'établissement. Il est demandé à l'entrée un trousseau de linge personnel dont l'inventaire et l'identification du linge (marquage) sont réalisés par le service lingerie du Centre Hospitalier. L'inventaire des biens matériels sera réalisé par l'équipe soignant).

Pendant le séjour, pour tout nouveau linge apporté, vous devrez informer les professionnels soignants pour en réaliser l'identification pour en limiter la perte. L'entretien de votre linge vous est proposé sans supplément. Toutefois, le linge étant traité de façon industrielle, il est vivement déconseillé les lainages et textiles fragiles. Si la famille souhaite réaliser seule l'entretien du linge, il sera nécessaire d'en informer les professionnels soignants pour qu'une information soit laissée dans la chambre.

## Les produits d'hygiène

Les produits d'hygiène (savons, shampoing, rasoir, produits de rasage, dentifrice, brosse à dents, pâte à dent, parfum,...) sont à la charge du résident et doivent être fournis régulièrement.

## Les articles d'incontinence

Un accompagnement régulier est proposé aux résidents selon leur état de santé. Une évaluation

régulière de l'incontinence est réalisée par les soignants afin d'adapter l'article aux besoins du résident. Les articles d'incontinence sont compris dans le forfait soins.

## Les repas

Le petit-déjeuner est servi en chambre. Le déjeuner et le dîner vous sont servis en salle à manger si votre état de santé le permet. Une aide au repas peut vous être proposée selon vos besoins.

Chaque semaine, les menus sont affichés. Des menus de régime peuvent être prescrits par le médecin. Vos proches peuvent déjeuner ou dîner avec vous s'ils le souhaitent. Pour cela, ils doivent prévenir l'équipe soignante qui avertira la cuisine. Le coût du repas reste à votre charge. Vous devrez vous rendre au bureau des admissions pour en régler le coût.

## La télévision

Un téléviseur personnel peut être apporté par le résident. Le service technique effectue la mise en service. Les frais liés à diverses pannes restent à votre charge.

## Le téléphone

Le résident peut disposer s'il le souhaite d'une ligne téléphonique. Pour cela, il doit se munir d'un téléphone. L'abonnement, les démarches pour la mise en service et les communications sont à sa charge. Il peut posséder, s'il le souhaite, un téléphone portable. En cas de perte ou de vol, la direction de l'établissement se dégage de toute responsabilité.

## Le courrier

Le courrier est distribué dans les chambres tous les jours sauf les week-ends. Le résident peut bénéficier de l'aide pour la rédaction de son courrier en s'adressant à l'équipe soignante.

Le courrier sera affranchi par le résident, puis transmis aux soignants. Le vaguemestre de l'établissement se charge de l'acheminement du courrier à la poste.

## La prise en charge soignante

Différents professionnels interviennent dans votre prise en charge durant votre séjour :

Vous disposez du choix de votre médecin traitant. Cependant **un médecin gériatre** est responsable de l'établissement et peut assurer votre suivi médical. Il consiste notamment :

- ▶ à établir le dossier médical concernant votre état de santé à l'entrée ;
- ▶ à vous rendre visite si votre état de santé le nécessite, à votre demande ou à la demande d'un infirmier de l'établissement ;
- ▶ à décider si l'affection dont vous souffrez peut être prise en charge sur place ou nécessite une hospitalisation.
- ▶ à arrêter la composition de votre régime alimentaire.

**Des infirmiers (IDE)** dispensent des soins sur prescription médicale ou sur rôle propre.

**Des aides-soignants (AS)** aident les résidents à la réalisation des actes de la vie quotidienne et veillent à son confort.

**Des agents de service hospitalier qualifié** collaborent avec les AS dans les tâches hôtelières et sont chargés de l'hygiène des locaux.

**Des kinésithérapeutes libéraux** assurent la rééducation à la marche ou la kiné respiratoire sur prescription médicale.

**Des professeurs en Activité Physique** Adaptée et un ergothérapeute complètent la prise en charge en rééducation.

**Un pédicure libéral** intervient sur demande du résident pour soigner les affections des pieds.

**Un IDE du Centre Médico Psychologique** intervient à la demande de l'équipe après évaluation de l'état de santé du résident. Il travaille en collaboration avec le médecin psychiatre du CHS de Sevrey.

**Ces équipes ont pour objectif le maintien de votre autonomie en tenant compte de votre rythme et de vos capacités.**